

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. III, No 11.

Montréal, Novembre 1897.

50 cts par an.

NOVEMBRE

Novembre étend sur nos campagnes
Son manteau chargé de frimas ;
Et sur le flanc de nos montagnes,
L'orme blanchit sous les verglas,
Soyez rêveuses, jeunes filles ;
Ce mois vous dit où vous courez ;
Regardez ces vertes charmailles :
Elles passent..... vous passerez !

Là-bas, dans les bois, pas une aile
N'habite les doux nids d'oiseaux ;
L'on ne voit plus que la sarcelle
Errante encore sous nos roseaux ;
Bientôt, elle aussi, du grand fleuve,
Quittera les talus glacés ;
Comme elle, enfants, au jour d'épreuve
Vous aussi, vous nous quitterez.

A grains serrés tombe la neige,
Au loin siffle le vent du Nord,
Voyez, là-bas, un long cortège,
Cheminer vers le champ des morts ;
Vieillards qui marchez vers la tombe,
Courbés sur vos bâtons ferrés,
Recueillez-vous, la feuille tombe,
Le gazon meurt et vous mourrez.

FAUCHER DE ST-MAURICE.

LIED

Mon cœur est un oiseau chanteur
Mais qui, fou de jour et d'espace,
Ne peut jeter son chant vainqueur
Que sur l'aile du vent qui passe.

Or, la vie est un oiseleur
Cruel aux oiseaux de passage ;
Et, la vie ayant pris mon cœur,
Il reste muet dans sa cage.

EDOUARD ROD.

[Les Caisses de Réassurance

Nos confrères de l'Alliance Nationale qui s'intéressent au mouvement et aux progrès de la mutualité en ce pays et à l'étranger, liront avec intérêt et profit l'article suivant que nous empruntons à *La Mutualité*, organe du Comité permanent des mutualistes de France.

M. P. Lacroix, président de la Caisse de réassurance de la Gironde, dans une réponse adressée à M. G. Schnetzler, président de la Caisse de réassurance de Reims, nous fait connaître la situation de cette dernière ; situation très prospère du reste, grâce à la munificence de la ville de Reims, qui la dote "royalement" d'une subvention de 2,000 fr. chaque année, grâce aussi à la générosité des établissements économiques et des membres honoraires qui versent annuellement dans la Caisse une autre somme de environ 1,300 fr.

L'actif de la Caisse de réassurance de Reims, au 31 décembre 1895	
était de.	13,433 45
Au 31 décembre 1896, il s'élève	
à.	16,177 00

La Caisse rémoise a servi comme indemnités à ses malades, en 1896, la somme de 3,733 fr. 05 (1) ; son effectif étant de 1,913 membres il s'ensuit qu'il a été payé une somme moyenne de 1 fr. 90 par membre participant.

Or, les cotisations des membres participants, s'élevant à.....	2,293 20
Et celui des dépenses totales à.	3,935 65

La balance de ce compte se solde par un déficit de 1,637 fr. 45. Heureusement que la manne bienfaisante dont nous parlons plus haut et qui se chiffre par 3,300 francs est venue combler le trou du déficit et transformer le péril en un beau résultat.

De ce qui précède, et en admettant que la caisse de Reims ne fût pas subventionnée, il résulte que la cotisation annuelle de 1 fr. 25 par membre participant est insuffisante et qu'il faudrait l'élever à près de 2 francs.

MM. Lacroix et Schnetzler croient qu'il serait difficile à unifier en France, dans les diverses caisses de réassurance, les cotisations et les indemnités, tout cela se trouvant subordonné aux milieux climatiques dans lesquels vivent les œuvres créées, et par conséquent aux besoins plus ou moins importants auxquels elles sont obligées de

suffire. Nous le pensons aussi, mais nous pourrions ajouter que si certains centres sont moins biens favorisés que d'autres contrées pour assurer le développement de ces sortes de caisses — pourtant si intéressantes, puisqu'elles prolongent les secours aux sociétaires malades pendant plusieurs années, il ne faut pas perdre de vue que le succès dépend surtout d'une bonne administration.

A Paris — pour citer un exemple — il existe une caisse de réassurance dont la cotisation de 2 fr. 40 par an est bien supérieure, comme on le voit, au chiffre maximum de 1 fr. 80 indiqué par M. Schnetzler.

Hé ! bien, malgré cette cotisation qui paraît plutôt élevée pour beaucoup de localités, et qui devrait suffire tout au moins, la caisse de Paris ne peut verser aux malades que 0 fr. 45 d'indemnité et cela depuis déjà un certain temps, ce qui écarte toute supposition de crise due à une épidémie. Il est juste d'ajouter que le droit pour le sociétaire malade expire au bout de la cinquième année, mais combien peu atteignent cette limite !

La cause de cette état précaire ne peut davantage être attribuée à un faible effectif, la dernière assemblée générale accusant plus de 2,000 sociétaires, c'est-à-dire un nombre d'adhérents supérieur à celui de la caisse de réassurance de Reims.

Certes, nous devons admettre que le surmenage occasionné par la vie de Paris, le travail excessif, l'alimentation mal combinée, les boissons frelatées, etc., sont autant de facteurs néfastes qui augmentent le nombre des maladies longues ; mais, en dehors de ces multiples causes, qui tendent malheureusement à se généraliser un peu partout, l'organisation et le fonctionnement de ces associations jouent un rôle très important.

Ainsi, pour revenir à notre comparaison, devons-nous constater des différences sensibles dans les frais de gestion entre Reims et Paris :

Tandis que Reims dépense seulement 202 fr. 60 pendant une année entière, la Caisse de réassurance de Paris annonce une somme de 545 fr. 30, pour frais de gestion pendant *neuf mois* (soit 727 fr. pendant un ans). Dans cette somme de 545 fr. les frais de comptabilité entrent seuls pour 270 fr. Ce n'est pas tout : pour *garantir* l'avenir, une réserve de 1/5 est prélevée sur les recettes. La somme économisée est actuellement de 661 fr. 30.

Nous voulions en arriver à dire — et ce sera notre conclusion :

Les unions de sociétés en tant que Caisse

(1) L'indemnité est fixée à 1 fr. par jour pour la première année et 0 fr. 50 pour la deuxième, à la fin de laquelle expire l'indemnité.

de réassurance, sont d'une très grande utilité : elles sont le corollaire indispensable des Sociétés de secours mutuels. Nous pensons, comme nos distingués collègues de Bordeaux et de Reims, qu'une cotisation annuelle de 2 francs peut assurer le service régulier des indemnités : de 1 fr. pendant la première année et de 50 centimes pendant la seconde; mais à la condition expresse de réduire les charges le plus possible. Pour cela, il faut non pas seulement beaucoup de dévouement de la part des administrateurs, mais encore et surtout de *bons* administrateurs, très à la hauteur de la tâche qu'ils acceptent. Il faut aussi faire beaucoup de propagande, mais la meilleure des propagandes, croyons-nous, c'est d'assurer aux malades la plus forte indemnité possible pendant un temps normal.

V. SAVIGNY.

Forestiers Indépendants

AVERTISSEMENTS ÉPISCOPAL

Nous lisons dans *La Patrie*, de Mont-réal :

Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe, vient d'adresser à son clergé la circulaire suivante au sujet des Forestiers Indépendants :

“ Il y a quelques jours, certains journaux se sont permis d'insinuer que l'autorité religieuse regarde d'un œil indifférent l'Ordre Indépendant des Forestiers. Sans m'attarder à apprécier ici la prétention qui voudrait assimiler cette société aux simples compagnies d'affaires ; sans davantage relever les conclusions invraisemblables que l'on tire de ce que Rome n'a pas encore porté de condamnation formelle, je veux du moins contredire les informations qui viennent de circuler dans les feuilles publiques. Voici, en peu de mots, ce que je désire déclarer :

“ Le 8 février 1895, j'ai dénoncé aux catholiques du diocèse, “ comme une société suspecte et dangereuse, ” l'Ordre Indépendant des Forestiers, et j'ai dit pourquoi. Ce jugement, appuyé sur les directions pontificales, — en particulier sur une instruction du Saint-Office, en date du 10 mai 1884, — et formulé après un examen attentif des Constitutions de l'Ordre, de son Rituel et de son Bulletin officiel, je le maintiens dans son intégrité et je veux qu'il continue d'être votre direction.”

L'Acte de Foi d'un Poète

M. François Coppée, guéri de sa longue maladie, donne au *Journal*, de Paris, un article sur la question du pain.

Cet article se termine ainsi :

“ Panem nostrum quotidianum ! ”

“ Je l'ai répétée bien des fois, tous ces jours-ci, la belle prière ; car, au cours de ma longue maladie, je suis revenu à la “ vieille chanson ”, comme dit M. Jaurès ; et non seulement elle berce avec une douceur infinie celui qui souffre, mais elle donne aussi le courage et l'espérance. Tout est contenu dans cet admirable “ Pater, ” même la solution du problème social. “ Panum quotidianum ! ” Oui, c'est tout ce que l'homme devrait demander à la vie et attendre d'elle. Si nous nous souvenions mieux des enseignements donnés, voilà près de deux mille ans, sur la Montagne, si nous nous aimions vraiment les uns les autres, comme le voulait Jésus, nous l'aurions tous, ce pain quotidien, et nous serions bien près du règne de la justice, du règne de Dieu.”

Le plus Vieux Journal

Le plus vieux journal du monde est une feuille chinoise éditée à Pékin et intitulée *Ching-Pao*.

Les matières publiées dans ses colonnes sont très curieuses. On y trouve, par exemple, la date à laquelle l'empereur décrète que le chapeau d'été remplace le chapeau d'hiver. On y lit également que six candidats de 90 ans et treize autres de 80 ans se présentent comme précepteurs.

Ce journal est fait avec un soin absolu, jamais une faute d'impression. C'est d'ailleurs compréhensible, les correcteurs, très bien rétribués, étant punis de mort quand ils laissent passer une erreur.

La société moderne est assez forte pour combiner sans danger l'individualisme et la sociabilité.—EMILE LAURENT.

* * *

Plongez hardiment votre vue dans l'avenir : ne pouvez-vous pas imaginer un état de société si prospère que les familles laborieuses, prémunies par leur propre sagesse contre toutes chances du hasard, n'auraient plus besoin en aucune circonstance d'implorer la compassion soit de l'Etat, soit des citoyens.—DUCHATEL.

Pages Oubliées

INVOCATION

On rapporte qu'après avoir lu cette belle et touchante invocation, à laquelle il manque peut-être l'intimité naïve et la spontanéité d'une prière sans art le père de Buffon tomba aux genoux de son fils.

Grand Dieu, dont la seule présence soutient la nature et maintient l'harmonie des lois de l'univers ; vous qui, du trône immobile de l'empyrée, voyez rouler sous vos pieds toutes les sphères célestes sans choc et sans confusion ; qui du sein du repos reproduisez à chaque instant leurs mouvements immenses, et seul régissez dans une paix profonde ce nombre infini de cieux et de mondes ; rendez, rendez enfin le calme à la terre agitée ! Qu'elle soit dans le silence ! qu'à votre voix la discorde et la guerre cessent de faire retentir leurs clameurs orgueilleuses !

Dieu de bonté, auteur de tous les êtres, vos regards paternels embrassent tous les objets de la création ; mais l'homme est votre être de choix ; vous avez éclairé son âme d'un rayon de votre lumière immortelle : comblez vos bienfaits en pénétrant son cœur d'un trait de votre amour. Ce sentiment divin, se répandant partout, réunira les nations ennemies ; l'homme ne craindra plus l'aspect de l'homme, le fer homicide n'armera plus sa main ; le feu dévorant de la guerre ne fera plus tarir la source des générations ; l'espèce humaine maintenant affaiblie, mutilée, moissonnée dans sa fleur, germera de nouveau, et se multipliera sans nombre ; la nature, faccablée sous le poids des fléaux, stérile, abandonnée, reprendra bientôt avec une nouvelle vie son ancienne fécondité ; et nous, Dieu bienfaiteur, nous la seconderons, nous la cultiverons, nous l'observerons sans cesse, pour vous offrir à chaque instant un nouveau tribut de reconnaissance et d'admiration.

BUFFON.

L'esclave n'a qu'un maître, l'ambition en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune.

LA BRUYÈRE.

* *

Il ne faut choisir pour épouse que la femme qu'on choisirait pour ami, si elle était homme.

JOURBERT.

Le Travail dans l'Antiquité

A Sparte, l'agriculture était réputée indigne d'un homme libre ; à Thèbes, on n'admettait aux privilèges de citoyen l'homme qui avait exercé une profession laborieuse que dix ans après qu'il avait cessé de le faire ; au sein de la démocratique Athènes, un orateur alla jusqu'à proposer un jour de déclarer esclaves publics, tous les hommes libres qui s'étaient abaissés jusqu'à se faire artisans !

Nos mœurs n'ont-elles rien conservé de cette barbarie ? Le travail est-il moralement purifié de son antique souillure ? La religion et la philosophie l'ont réhabilité sans doute ; mais les principes devanent toujours les faits et surtout les mœurs. Le travail a-t-il chez nous la part de considération qui lui est due et qui sera de plus en plus la mesure même de la civilisation ? Nous laisserons à sa date cette question mise en concours en 1781 par l'Académie de Madrid : " Prouver que l'exercice des industries utiles n'a rien de déshonorant " ; nous n'exhumerons pas non plus ce vieillard imbécile dont parle M. Dunoyer et qui, vers la fin de la Restauration, sollicitait *des lettres de relief*, pour relever sa noblesse dégradée par vingt ans de commerce ; mais en dépit de nos prétentions démocratiques, notre expression de profession libérale n'indique-t-elle pas tout un ordre d'idées ? N'a-t-il pas été dit de nos jours, et dans un pays chrétien, ce mot de Nelson : " Le manque de fortune est un crime que je ne peux pas pardonner, " et cet autre de Sidney-Smith : " La pauvreté est infâme en Angleterre. " N'avons-nous donc aucun retour à faire sur nous-mêmes quand nous nous exaltons contre le *turpis egestas* et l'infamie antique de la pauvreté et du travail ? Ce n'est pas en un jour, il est vrai, que la raison humaine se redresse après avoir été faussée pendant des siècles.

Quelles magnifiques étapes, cependant que celles de l'humanité dans la voie du progrès social ! Maître et esclave, tels étaient les deux points culminants et comme l'axe des sociétés anciennes. Mépris du travail, considéré comme une marque indélébile d'abaissement, glorification de l'oisiveté, signe au contraire et privilège de la liberté et de la dignité humaine ; telle était donc la philosophie de ces sociétés.

EMILE LAURENT.

A propos de nos Sociétés de Secours Mutuels

Dans son numéro du 9 octobre dernier, *Le Signal* publiait un article injuste contre les sociétés de secours mutuels en général. L'article en question a provoqué immédiatement une réponse dans *La Minerve* et une dans *Le Signal*. Nous reproduisons cette dernière avec d'autant plus de plaisir qu'elle a été écrite par un membre de l'Alliance et un collaborateur de cette revue.

Depuis quelque temps nos grands journaux ont publié une série d'articles raisonnés, très intéressants, sur la marche ascensionnelle de la mutualité dans notre pays. Tout en constatant avec joie qu'elle se répandait rapidement parmi nous ils ont cru y voir un danger pour la bourse des humbles, si elle était entièrement laissée à l'initiative privée, et, pour empêcher des résultats funestes, ils ont demandé l'établissement par l'Etat d'un contrôle supérieur sur l'organisation et l'administration de ces sociétés.

Cela était parfaitement juste, car il importe que le gouvernement surveille les opérations financières, des institutions qui perçoivent l'épargne du peuple. Les classes moyennes surtout ont besoin d'une très grande protection parce que pour elles les pertes monétaires signifient des désastres irréparables.

Dans un article fort bien fait d'ailleurs, M. "B" après avoir défini la mutualité absolue et avoir prouvé que ce principe ne présentait plus de sécurité, conclut en demandant "l'implantation d'un système d'assurance populaire dont jouissent les habitants de certaines provinces d'Allemagne et de la Suisse."

Quoique nous n'ayons pas les talents nécessaires pour faire valoir nos idées avec autant d'éloquence que M. "B", nous voulons néanmoins essayer de détruire le mauvais effet que l'article en question peut causer dans le public. Nous allons essayer de répondre comme suit :

Premièrement : que le système d'assurance populaire ou obligatoire est défectueux et devient une charge onéreuse pour l'Etat et les citoyens ;

Deuxièmement : que les sociétés de secours mutuelles contemporaines ne fonctionnant pas comme autrefois, elles offrent de meilleures garanties de stabilité.

Pour appuyer notre première prétention nous nous bornerons à citer l'extrait suivant d'un discours que vient de prononcer, devant

le conseil général des sociétés de secours mutuels du nord de la France, M. Charles Rogez, un mutualiste distingué.

Après avoir démontré le succès des sociétés de secours fondées par l'initiative privée l'avance que les résultats de l'expérimentation des lois sociales allemandes sont peu encourageants :

"L'œuvre gigantesque d'assurance mutuelle d'Etat poursuivie en Allemagne ne paraît pas avoir abouti, comme l'espéraient ses auteurs.

Si l'on en juge par les dernières statistiques, elle n'a pas eu pour effet, contrairement aux prévisions de ses défenseurs, de diminuer les accidents, puisque pour 1.000 assurés, le nombre des blessés a augmenté de plus de 25 p. 100 de 1890 à 1895, et de supprimer les litiges, dont le nombre a passé de 14.879 en 1890, à 38,647 en 1895.

Elle entraîne des frais énormes d'administration, qui atteignent 97 p. c. des indemnités accordées, alors que dans les caisses syndicales ces frais représentent moins de 2 p. c. des indemnités.

En Allemagne, le règlement est soumis à toutes les lenteurs et à toutes les longues formalités administratives ; avec les caisses d'assurances mutuelles, le règlement est plus simple et beaucoup plus rapide.

Les inconvénients révélés par l'application des lois d'assurance obligatoire établies en Allemagne, ont prouvé à beaucoup de leurs défenseurs, même les plus résolus, que l'Etat, qui n'a rien à gagner à se charger de l'action directe, ne doit intervenir que là où l'initiative privée est impuissante, et se substituer qu'autant que celui-ci se dérobe à ses engagements, et qu'imposer le monopole de l'assurance par l'Etat, c'est créer inutilement une nouvelle légion de fonctionnaires et, par suite, des charges considérables pour le budget."

En second lieu, les sociétés de secours mutuels contemporaines ne sont pas nées seulement d'un entraînement du cœur, elles ont été instituées scientifiquement et il n'y a pas lieu de leur reprocher les fautes de leurs prédécesseurs.

En effet, des mutualistes d'expérience voyant que les compagnies d'assurances par actions, fonctionnaient d'après un principe éprouvé, et qui offrait plus de garantie et de stabilité, que le système suivi jusqu'alors, par la mutualité, crurent qu'il pourraient l'appliquer aux sociétés fraternelles. Adoptant la table de mortalité et les contributions fixes et graduées suivant l'âge, ils pensèrent

avec raison, qu'ils pourraient offrir une assurance, présentant toutes les garanties nécessaires à des taux qui seraient relativement modiques.

Une prime étant composée: d'une part destinée à payer les décès courants, d'une part destinée à la réserve et d'une part destinée à payer des dividendes aux actionnaires, des salaires aux agents et les autres frais d'administration, il est évident, pour celui qui connaît combien forte est cette dernière partie, qu'il est possible de réduire considérablement le montant total de la prime, autrement dit de la cotisation, dans une institution où il n'y a que deux ou trois employés salariés et où le recrutement se fait gratuitement. Cela saute aux yeux.

En résumé nous disons qu'en face de la différence salubre qui existe entre les nouvelles sociétés et les anciennes, en face d'un système qui fonctionne scientifiquement et qui ne coûte rien à l'Etat, nous croyons que ce dernier doit laisser à la mutualité sa liberté d'action et que son rôle dans la situation actuelle, doit simplement se borner à surveiller les opérations de nos bonnes sociétés et à contrôler leur administration.

Son seul but doit être d'empêcher que la fraude ou l'incompétence ne vienne arrêter dans sa marche en avant une idée qui a merveilleusement développé dans les classes laborieuses, les vertus d'épargne, de concorde et de solidarité.

ZED.

Fête de Sainte Catherine

Un dicton populaire accuse sainte Catherine de nous apporter, dans les plis de sa robe de vierge, le froid et la neige immaculée.

Les Belges assurent que, si elle arrive avec un visage brillant, "si le soleil luit," elle arrête les pluies d'automne, transformant les gouttes d'eau en diamants. Enfin, il fait bon de mettre son manteau fourré le jour de la fête des demoiselles à marier, qui est aussi celui des dentellières de la Grande-Bretagne. Il reste encore quelques fleurs pour composer des bouquets aux jeunes filles et aux vieilles demoiselles. Quelques chrysanthèmes, notamment le panache de Henri IV, ont échappé à la gelée; on trouve encore des boutons de Bengale et la rose de Noël est fleurie.

Ouvre un œil pour vendre, deux pour acheter.—*Proverbe arabe.*

Aimons notre Langue

De *L'Indépendant* de Fall River :

"A Upsal (Suède) avait lieu récemment le congrès international de la presse.

Voici ce qu'en dit le représentant du *Correspondant*, de Paris, au point de vue de la langue française :

"Ce qu'il faut noter d'abord, à propos de ce congrès international, c'est le solennel hommage ainsi rendu à la presse et la consécration pour ainsi dire officielle de sa puissance dans le monde moderne. C'est ensuite l'honneur fait à la langue française, choisie d'un commun accord pour toutes les discussions et toutes les fêtes du congrès.

"C'est en français que le ministre des affaires étrangères de Suède a souhaité la bienvenue aux écrivains de tous les pays; c'est en français que le roi Oscar et le prince royal les ont salués dans la vaste salle de Drottninghom; c'est en français que le représentant de la presse autrichienne a répondu au discours du roi; enfin, c'est en français aussi que le ministre de la guerre suédois, qui s'est battu pour nous en 1870, a entretenu nos compatriotes, en resserrant aussi les vieilles sympathies qui l'attachent à notre drapeau."

Voilà comment on honore la langue française en Europe.

Cela n'est-il pas de nature à nous la faire aimer davantage?"

Anecdote

Un trait de présence d'esprit du fameux Américain Daniel Webster, alors qu'il n'avait que sept ans.

Il était à l'école et venait de renverser son encrier. Pour ce fait, son maître condamna le maladroit à recevoir six coups de règle sur la main.

L'enfant résigné essuya de son mieux la main remplie d'encre et la tendit en pleurant à son bourreau.

—Quelle vilaine patte malpropre, dit ce dernier. Si vous me montrez, monsieur Daniel, une main aussi sale que celle-ci, dans toute la classe, je vous fais grâce.

—La voici, dit aussitôt Webster en présentant son autre main, laquelle était encore plus noire que la première.

L'économie joint au travail donne des mœurs aux nations.—MIRABEAU.

L'Alliance Nationale

PUBLIE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boite 2172

MONTREAL, NOVEMBRE 1897

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire ; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues ;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 60 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La renise doit comprendre l'arriéré de contribution et celle du mois courant. Art. 196).

Ça et là

Le mois prochain, élections générales des officiers de cercle.

Secrétaires-financiers n'oubliez pas de faire votre rapport annuel à la fin du mois.

La réserve monte, monte sans cesse. Atteindra-t-elle \$100,000 au mois de janvier 1898 ?

La rétribution semi-annuelle de janvier 1898, devient due dans le cours de décembre prochain.

Vous devez faire partie de l'Alliance Nationale parce qu'elle vise surtout l'aide morale et matérielle de ses membres.

Novembre est d'ordinaire un excellent mois pour le recrutement. Faites un bon et sérieux travail pour votre société.

1897 achève sa carrière rapidement et si vous n'aviez pas encore présenté un aspirant cette année il serait temps que vous y songeriez !

Les cercles qui n'auront pas transmis leur rapport annuel avant le 20 décembre prochain sont passibles de l'amende imposé par l'article 321 (amendé) des statuts.

Deux exemplaires de la dernière édition des statuts amendés ont été expédiés à chaque cercle. Les officiers voudront bien en prendre connaissance.

Il n'y a pas d'épargne possible pour un ouvrier qui, ne faisant pas partie d'une société de secours mutuels, voit disparaître en quelques jours de maladie tout ce qu'il avait accumulé.

Nous sommes flattés de l'honneur que nous font certains journaux en reproduisant la plupart de nos articles et nous leur serions en plus très reconnaissants s'ils voulaient nous en donner crédit.

Les sociétés de secours mutuels seront, avant longtemps, pour les travailleurs, une institution on ne peut plus salubre, non-seulement comme école de moralité, mais au point de vue des avantages matériels dont elles sont la source.

Le Secrétaire général a envoyé à chaque cercle deux formules de rapport annuel dont l'une devra revenir au Bureau Exécutif et l'autre rester dans les archives du cercle. Ces rapports doivent être vérifiés par les Auditeurs.

Vous avez un ami qui a pensé de joindre l'Alliance Nationale ; cependant jusqu'à ce jour il n'a fait "qu'y penser." Consacrez quelque peu de votre temps à lui faire faire un pas vers une "résolution." Les intentions seules, même lorsqu'elles sont bonnes, ne comptent pas beaucoup pour assurer le bien-être d'une famille.

Les sociétés de secours mutuels sont destinées à résoudre un des problèmes économiques les plus difficiles et les plus importants de ce temps : la prévoyance réciproque détruisant l'assistance publique et la remplaçant avantageusement.

.

Au dernier bazar de l'hospice Gamelin, notre Président Général M. H. Laporte a remporté une brillante victoire sur ses concurrents, grâce au zèle et à la générosité des membres de l'Alliance Nationale. C'est elle ; soyons unis et aidons-nous.

.

Le système de cotisation à taux fixe et gradué est maintenant en vigueur dans l'Union St-Joseph de St-Henri. On dit que l'Union St-Pierre est à considérer un projet à cet effet. Notre système s'impose enfin et nous prouve que nous sommes dans la bonne voie.

.

Qu'on ne s'effraie pas du spectre des sociétés secrètes, évoqué si souvent contre les sociétés de secours mutuels ; celles-ci sont précisément le remède et l'obstacle à celles-là ; car elles ont toutes les vertus de la mutualité dont les sociétés secrètes ont pris tous les vices.—DE MELUN.

.

L'hiver approche, amenant à sa suite les longues et ennuyeuses soirées. Les sociétaires actifs devraient tâcher de préparer une série de réunions agréables durant la prochaine saison. Cela ne peut que resserrer les liens qui unissent déjà les membres et amener de nouvelles recrues.

.

L'automne est venu et les zélés mutualistes sont de nouveau rangés sur le champ de bataille. Les apparences sont très belles. Les gens d'expérience nous disent que la période de 1897-98 sera une des plus florissantes dont il soit fait mention dans les annales de l'Alliance Nationale.

.

Les sociétaires sont priés de prendre note qu'ils ne peuvent pas changer la désignation des bénéficiaires inscrits sur leur certificat de dotation sans en donner avis au Bureau Exécutif. Autrement, ils peuvent mettre leurs héritiers dans l'embarras et donner naissance à des procès ruineux.

Les sociétaires devraient étudier les tableaux que nous publions sur le verso de la couverture de cette revue afin de pouvoir donner les taux des contributions à leurs amis. Prêter un exemplaire de l'organe officiel de l'Association est aussi un excellent moyen de répandre les principes de notre belle Alliance Nationale.

.

Les cercles ne doivent pas attendre de secours du dehors pour faire du recrutement. Les cercles les plus forts sont édifiés par la loyauté et le zèle de leurs membres. Lorsqu'un cercle est complètement organisé et qu'il a reçu toutes les instructions nécessaires pour son bon fonctionnement, il devrait prospérer.

.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre confrère en mutualité, l'honorable F. X. Lemieux, vient d'être élevé au poste de juge de la Cour Supérieure et que notre confrère M. C. A. Gauvreau, N. P., de Princeville, a été élu par acclamation député de Témiscouata. Nos sincères félicitations à ces distingués sociétaires.

.

Sociétaires, songez dès maintenant aux officiers que vous devez mettre à la tête de votre cercle durant l'année 1898. Avant tout, cherchez l'intérêt de l'Association. Un comité de régie doit être composé de confrères dévoués, mais il faut de plus qu'ils soient actifs et entreprenants. L'activité et l'esprit d'entreprise font plus pour le progrès que le dévouement indolent.

.

Pourquoi certains membres se plaisent-ils à ajouter aux ennuis des Secrétaires-financiers en les obligeant à demander plusieurs fois la contribution mensuelle ? Cela n'est pas fraternel. Les sociétaires doivent apporter leurs contributions et les payer aux réunions du cercle. S'ils ne le font pas, qu'ils l'envoient alors au Secrétaire-financier. Il est bien plus aisé pour chaque membre de payer que d'obliger le Secrétaire-financier à se rendre à domicile pour percevoir les sommes dues. Traitez les autres comme vous voudriez être traités.

.

Comme nos lecteurs le verront dans une autre colonne de cette revue, la lutte est maintenant engagée entre les sociétés de bienfaisance et le Collège des Médecins et

Chirurgiens de cette province. La victoire sera chaudement contestée, mais nous avons confiance dans le résultat, car le public en général et la grande majorité des membres de la profession médicale sont en notre faveur. En présence du nombre considérable de mutualistes qui existe en cette province nous croyons que nos législateurs auraient mauvaise grâce de se rendre au désir de quelques médecins qui ne cherchent que leur intérêt personnel.

M. L. J. D. Papineau, notre Secrétaire général, vient de rendre visite aux cercles du district des Trois-Rivières et du district de Québec. Partout le plus sympathique accueil lui a été fait.

Les cercles de Sainte-Flore et Saint-Tite, fondés dernièrement, marchent avec entrain.

Un nouveau cercle est en bonne voie d'organisation à Trois-Rivières.

Les cercles Saint-Vallières, Laval, Champlain, Beauport, Lévis, Notre-Dame des Victoires et Saint-Raymond offrent, comme ensemble, la plus grande satisfaction. Il se fera encore beaucoup de travail là-bas, car nos confrères de Québec sont résolus à maintenir haut et ferme le drapeau de l'Alliance Nationale.

Ce qui est Bon à Savoir

Penser par soi-même et pour soi-même et agir en conséquence.

Respecter les cheveux blancs, plus particulièrement les siens propres.

Ne rien gaspiller, ni temps, ni argent, ni talent.

Si vous avez une place d'affaires, tenez-vous y pour qu'on vous y trouve.

Épargner dans la jeunesse pour pouvoir dépenser dans la vieillesse.

S'habituer aux petites contrariétés pour être prêt à supporter les grandes.

Garder précieusement en vous le don du Ciel, la conscience.

S'habituer à savoir dire non à propos, est plus utile que tout le latin que l'on peut apprendre.

Faites tout le bien que vous pourrez faire et parlez-en le moins possible.

Gardez et défendez votre opinion si vous en avez une à vous, et laissez le même avantage aux autres.

Les sourds n'ont pas de physionomie, parce que la physionomie est le premier mot d'une réponse.—F. SAUVAGE.

Ce que c'est qu'une Société de Bienfaisance

Une société de bienfaisance c'est une consolatrice ; c'est une créatrice de richesse ; c'est une libératrice de patrimoine ; c'est une payeuse d'hypothèque ; c'est une bienfaitrice publique ; c'est la providence des veuves ; c'est la protectrice des orphelins ; c'est une cause d'économie ; c'est une organisatrice de confort ; c'est un bouclier contre les tentations et le crime ; c'est une garantie contre la pauvreté ; c'est un stimulant de l'amour-propre ; c'est une aide pour l'éducation ; elle laisse marcher le moulin ; elle empêche le magasin de fermer ; elle diminue le nombre des déclassés ; elle répartit équitablement la richesse nationale ; elle augmente le nombre des jours ensoleillés ; elle encourage le babil des enfants ; elle enseigne le devoir ; elle fait mourir tranquille ; enfin, c'est un degré de plus vers la civilisation idéale.

Voilà ce qu'elle est.

Les Sociétés de Bienfaisance et le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province

Vendredi, le 22 octobre dernier, avait lieu à Montréal, une assemblée de toutes les sociétés de bienfaisance qui font affaires dans la métropole. Ces sociétés s'étaient rendues à l'appel fait par un certain groupe de mutualistes pour protester contre la récente résolution du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec.

Les sociétés suivantes étaient représentées : Le Congrès des sociétés catholiques, par son président ; l'Ordre Catholique des Forestiers, l'Ordre Indépendant des Forestiers, l'Ordre Canadien des Forestiers, la A. O. U. W., L'ALLIANCE NATIONALE, l'Union St-Joseph, l'Union St-Pierre, l'Ordre Indépendant des Fils de Benjamin, les Sons of England, l'Union St-Vincent, la Manchester Unity, la société des Artisans Canadiens-français, l'Ordre Indépendant des Oddfellows, les Macchabées, etc.

MM. l'échevin Renault et W. S. Walker, avocat, furent nommés présidents conjoints ; M. Charlemagne Rodier, avocat, secrétaire.

M. le Dr Cypriot Médecin en chef de l'Alliance Nationale, sur la demande d'un des présidents, M. l'échevin Renault, a expliqué aux personnes présentes le but de l'assemblée. Les médecins sont aussi intéressés que les mutualistes, à la fameuse résolution adoptée par le Collège des Médecins et contre laquelle il faut protester. On veut empêcher les médecins d'accorder leurs soins aux sociétaires et ceux-ci comme ceux-là en sont alarmés.

Nous voulons nous protéger tous ensemble et en venir à une entente. La résolution du Collège des Médecins a besoin de la sanction de la législature pour prendre force de loi ; il s'agit maintenant de protester

assez haut pour empêcher notre parlement de se rendre au désir du Collège. Quand les députés connaîtront l'opinion de la grande masse des mutualistes, ils réfléchiront avant d'adopter une mesure de nature à leur nuire aussi cruellement. Il faut que les sociétés se lèvent pour protester.

La présente réunion est une réunion préliminaire; il faudra nommer un comité pour diriger les travaux.

M. le Dr Harel se lève ensuite et fait une éloquente sortie contre le Collège des Médecins. Nous sommes en présence d'une guerre des compagnies d'assurance contre les sociétés de bienfaisance; nous sommes en présence de l'ambition de certains médecins qui veulent s'élever au-dessus de leurs confrères; nous sommes en présence d'une tentative d'écrasement de la liberté du citoyen.

Les pauvres ne pouvant prendre une assurance à haute prime, affluent dans nos sociétés. Je comprends l'agissement de certains médecins, nos adversaires; ils sont l'instrument de certaines compagnies d'assurance qui profiterait beaucoup par notre chute.

Ces quelques médecins, en quête de célébrité, quoi qu'incapables par eux-mêmes, veulent enlever à leurs confrères la liberté qu'ils ont de se servir de leur profession comme bon leur semble, pour soigner les pauvres, pour faire du bien aux autres et à eux-mêmes. On veut refuser aux autres les services du médecin et à celui-ci de soigner qui il voudra. Pas un gouvernement ne sanctionnera une absurdité semblable. Des applaudissements prolongés couvrent cette péroraison.

M. l'échevin H. Laporte Président Général de l'Alliance Nationale, dit que beaucoup de gens sont sous une fausse impression, croyant que le médecin ne reçoit que \$1 par année par membre malade, alors qu'il reçoit \$1 par membre, qu'il soit malade ou non. Certaines sociétés même paient plus cher que cela.

D'ailleurs la question populaire doit primer celle des médecins, dont toutefois au moins 80 p. c. sont des mutualistes. Nous comptons des célébrités médicales parmi nous : telles que le Dr E. P. Lachapelle et le Dr Lamarche.

Nos sociétés forment une force telle que pas un député, osant voter contre nous sur la présente question, pourrait retourner en chambre, si nous le voulions.

M. le Dr Cypihot propose le comité suivant pour rédiger des résolutions de protestation et former un plan de campagne.

MM. E. G. Godin, L. A. Lavallée, H. Pelletier, Victor Morin, A. F. Jeannotte, W. S. Walter, Dr V. A. Harel, A. G. Gibeault, H. Laporte, J. C. Smith et J. E. Burritt.

Ce comité choisit W. S. Walker comme président et Victor Morin comme secrétaire et suggère l'adoption des résolutions suivantes :

Que cette assemblée composée des représentants de toutes les sociétés de secours mutuels, faisant affaires dans le district de Montréal, proteste énergiquement contre l'attitude que vient de prendre le Collège des Médecins et Chirurgiens à l'égard des médecins qui donnent leurs services aux sociétés de secours mutuels;

Que cette assemblée s'organise régulièrement dans le but de prendre les moyens nécessaires pour s'opposer à toutes tentatives que pourrait faire le Collège des Médecins dans le but de mettre à effet les dites résolutions;

Qu'à cette fin un comité exécutif soit formé à une assemblée des délégués de toutes les sociétés de secours mutuels au nombre de trois pour chacune faisant affaires dans cette province qui sera tenue le vendredi,

5 novembre prochain et que le secrétaire de cette assemblée soit chargé de convoquer toutes ces sociétés à telle assemblée par circulaire adressé au bureau exécutif de chaque société en cette province ainsi que par la voie des journaux :

Qu'un comité composé de MM. Renaud, Walker, Morin, Smith, Godin et du secrétaire soit chargé de préparer des projets de résolution, requêtes ou autres moyens d'action qui devront être soumis à la considération de la dite assemblée.

Ce rapport et ces résolutions sont adoptées.

Des votes de remerciements sont adoptés à l'adresse de la Chambre de Commerce, qui a bien voulu prêter sa salle et à M. le Dr Cypihot, l'organisateur du présent mouvement.

SECONDE ASSEMBLÉE

Vendredi soir, le 5 novembre dernier, la salle de la Chambre de Commerce était remplie des délégués de toutes les sociétés de bienfaisance, assemblés dans le but de protester contre cette fameuse résolution du collège des Médecins, adoptée à Québec, il y a quelques semaines et qui se lit comme suit :

“Proposé par le Dr J. B. McConnell, appuyé par le Dr Gauthier, et résolu : Que considérant jusqu'à quel point les membres de la profession médicale sont privés de rémunération convenable pour leurs services professionnels, à cause du fait que plusieurs d'entre eux acceptent par contrat la position de médecins dans des sociétés de bienfaisance, de secours mutuels, dans les familles ou ailleurs, les honoraires étant fixés d'avance dans l'engagement; il soit considéré comme au-dessous de la dignité de la profession d'accepter telles conditions, et cela afin d'arriver à ce que les services professionnels soient payés selon le tarif adopté par le Bureau; il est en outre convenu qu'il ne sera permis à aucun membre du collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, d'accepter ou de conserver la position de médecin de familles, de sociétés, ou de groupes de familles, à prix fixes et annuels, de manière à rendre la rémunération moindre que celle déterminée par le tarif, et cela sous peine d'exclusion du Collège des Médecins.”

M. l'échevin Reneault occupait le fauteuil du président et a expliqué le but de l'assemblée.

Alors, sur proposition de M. E. H. Godin, appuyé par M. Alexandre Prud'homme, la protestation suivante est adoptée :

“Les sociétés de bienfaisances et de secours mutuels faisant affaires en la province de Québec, par leurs représentants, en assemblée réunis, protestent contre les résolutions adoptées par le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, à l'effet de rendre possible l'expulsion du Collège tout médecin, acceptant de remplir la charge de médecin dans les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels moyennant honoraires fixés d'avance.

“Parce qu'un tel règlement est de nature à priver les sociétés de bienfaisance d'un des grands avantages qu'elles offrent à leurs membres, à savoir : les soins médicaux à des prix rendus peu élevés par la mutualité.

“Parce que ce règlement, sous le prétexte de sauvegarder la dignité professionnelle, s'attaque à la liberté individuelle des médecins des sociétés, en leur déniaient le droit de contribuer pour la part qu'ils désirent à l'œuvre éminemment humanitaire des sociétés de bienfaisance.

“Parce qu'enfin, ce règlement s'attaque directement au principe de la mutualité des secours et

compromet le fonctionnement économique et efficace des sociétés de secours mutuels."

Les suggestions suivantes sont ensuite faites et adoptées :

1° Faire imprimer des requêtes devant être distribuées à toutes les sociétés de bienfaisance qui, à leur tour, en feront la distribution dans leurs différentes succursales. Ces dernières auront chacune une requête, ou plusieurs s'il le faut, et leurs médecins seront priés de signer en tête.

2° Suggérer la nomination d'un comité exécutif, lequel prendra la direction du mouvement à l'encontre des projets du Collège des Médecins, en tant qu'ils concernent nos sociétés, et surveillera devant la législature tout bill qui pourrait y être présenté à ce sujet. S'il le juge à propos, ce comité pourra avoir une entrevue avec les médecins et en arriver à une entente, si possible.

Ce comité devra ne pas se composer de plus de cinq personnes, afin qu'il puisse travailler avec plus d'efficacité.

3° On suggère la création d'un autre comité devant se composer d'un représentant de chaque société, lequel représenterait aura la charge de surveiller la signature des requêtes dans sa société et d'en faire la remise au président de chaque comité, lequel les tiendra à la disposition du comité exécutif mentionné au numéro précédent.

4° Les dépenses à être occasionnées par ce mouvement seront à la charge de chaque société proportionnellement au nombre de ses membres dans cette province, et chaque société, le jour de la convention, sera appelée à signer ces suggestions, si elles sont adoptées.

Forment le comité exécutif mentionné au No 2 : MM. Dr Cypihot, W. S. Walker, E. H. Godin, Forcimer et Pelletier.

Puis, vient une autre résolution :

Proposé par Victor Morin, secondé par H. Pelletier :

Que pour mettre à effet les deux dernières suggestions qui viennent d'être adoptées, chaque société soit invitée, par le comité exécutif, à désigner un de ses membres, pour s'occuper de faire signer les requêtes et aider de toute autre manière l'œuvre du comité ; que chaque société soit en même temps invitée à exprimer son adhésion à la suggestion de contribuer aux dépenses proportionnellement au nombre de ses membres, et que les résolutions de chaque société à cet effet, soit transmises au comité exécutif avant le 15 novembre courant.

Finalement, l'on propose que la résolution suivante soit envoyée à Québec :

"A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en Conseil.

"L'humble requête des soussignés membres des différentes sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, faisant affaires en la province de Québec,

Expose respectueusement :

"Qu'à une assemblée du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, tenue à Québec le ou vers le premier octobre dernier, une résolution a été adoptée à l'effet de rendre passible d'expulsion du Collège tout médecin acceptant de remplir la charge de médecin dans les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels moyennant honoraires fixés d'avance.

"Que le dit Collège des Médecins et Chirurgiens, demande à ce que, par une loi qui est maintenant, proposée à la Législature de Québec, il soit donné effet à leur résolution susdite.

"Que les Sociétés dont les requérants font partie auront toutes à souffrir et considérablement du règlement que propose le Collège des Médecins et Chirurgiens, s'il acquiert force de loi.

"Qu'en effet le règlement proposé aurait pour effet de faire peser sur les membres qui auraient besoin de secours tout le fardeau du coût de ces soins sans le bénéfice de la co-opération mutuelle, tel que cela existe actuellement dans les sociétés, privant ainsi les sociétés d'un des grands avantages qu'elles ont d'étendre à la classe peu aisée leurs secours bienfaisants.

"Que ce règlement est loin d'être le vœu unanime des membres du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec.

"Pourquoi vos requérants prient humblement Votre Honneur de refuser sa sanction au bill ou projet de loi du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec et de le rejeter comme étant contraire au bien public. Et vos requérants ne cesseront de prier."

Et l'on ajourne.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

La section littéraire et dramatique du cercle Jeanne d'Arc a donné une soirée, à la fin d'octobre, à l'occasion de l'inauguration de sa nouvelle salle et de la présentation des prix gagnés par le cercle et ses membres, durant les derniers concours.

Voici le programme de la soirée :

1° Ouverture, Pirates of Penzance, A. Sullivan, Orchestre du cercle Jeanne d'Arc.

2° Allocation, par M. Ls. Courtois, président du cercle Jeanne d'Arc.

3° Chant, M. Joseph Martineau.

4° Valse, Return of the Doves, F. J. Becker, Orchestre du cercle Jeanne d'Arc.

5° Présentation des prix de concours, M. H. Laporte, Président Général de l'Alliance Nationale.

6° Discours, MM. les invités.

7° Marche, La Fiesta, Roncasien, Orchestre du cercle Jeanne d'Arc.

8° Déclamation, Le sous-préfet aux champs, A. Daudet, M. Ernest Brunel.

9° Réponse aux discours, M. C. A. Daigle, M. D.

10° Vive la Canadienne, Dieu sauve la reine, Orchestre du cercle Jeanne d'Arc.

Inutile de dire que le succès a été grand, puisque les organisateurs étaient les membres du cercle Jeanne d'Arc.

A cette occasion, le cercle a reçu la belle bannière du Président Général, qui lui appartient définitivement puisqu'il l'a gagnée deux fois de suite.

En outre, M. A. S. Desforges a reçu le deuxième prix du dernier concours : \$20 ; M. J. E. Pilon, le troisième prix : \$15 et MM. A. Cypihot, A. Berthiaume, J. M. Fournier, L. Thériault, chacune un épingle ou un insigne de l'Association.

CONDOLÉANCES

CERCLE ST-CHARLES, No 10.

A l'assemblée régulière du Cercle St-Charles, No 10, tenue le 27 octobre courant, sous la présidence de Mr Jos. Pepin, il a été proposé par MM. J. A. Trudel, J. B. Deschamps, Jos. Lussier et O. Crépeau, appuyés par MM. Chs Duquette, J. Sarault, J. B. Poirier, Jos. Langevin et Arthur Loiseau, et résolu :

1. Que les membres de ce Cercle, ayant appris la mort de Dme J. B. Jacques, mère regrettée de leur confrère, M. L. A. Jacques, offrent à celui-ci leurs plus sincères condoléances, à l'occasion du décès qui vient de jeter le deuil dans sa famille.

2. Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'échevin Jacques, ainsi qu'à la revue de l'Alliance Nationale pour publication.

NAP. BÉLISLE,
Sec.-Arch.

CERCLE LAVAL, No 21.

Proposé par J. A. Bélanger, secondé par Mr J. E. A. Pin, que c'est avec regret que le Cercle Laval a appris le malheur qui vient de frapper Mr Jules Cloutier, un de nos membres les plus dévoués, par la mort de sa nièce bien-aimée M^{lle} Magnan et que présente copie soit adressée à la revue mensuelle.

Québec, 22 octobre 1897.

J. A. BÉLANGER,
Sec.-Arch.

CERCLE LANORAIE, No 71.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à une assemblée régulière du Cercle Lanoraie, le 7 novembre 1897.

Proposé par J. E. Arpin, secondé par A. B. Champagne, Alphonse Desrosiers et Atchez Champagne :

Que les membres du Cercle Lanoraie, ont appris avec un vif regret la mort de leur estimé Vice-Président, Mr Oscar Paquette.

Proposé par Alphonse Desrosiers, secondé par J. Edgard Arpin, A. B. Champagne et Atchez Champagne :

Que les membres du Cercle Lanoraie, offre à la famille déplorée leurs plus sincères condoléances dans le grand malheur qui vient de les frapper.

Proposé par A. B. Champagne, secondé par J. Edgard Arpin, Atchez Champagne, Alphonse Desrosiers :

Que copies des présentes résolutions soient envoyées à Mme Alfred Paquette, au journal la Patrie, à la Gazette de Berthier et à la revue de l'Alliance Nationale.

HONORÉ DESROSIERS,
Sec.-Arch.

Accusé de Réception

Messieurs les directeurs de l'Alliance Nationale,
Montréal.

Messieurs,

Permettez-moi de vous offrir mes remerciements pour l'obligeance et la promptitude que vous avez montrées dans le règlement du certificat de dotation No 1793, assurant la vie de feu Michel Léger, mon époux, pour mille piastres.

Le montant entier m'a été payé le jour même que les preuves du décès et de la réclamation ont été complétées, ce qui a été fait sans aucun trouble pour moi et sans aucun déboursé.

Veuillez accepter mes remerciements et me croire,

Votre toute reconnaissante

Dame M. LÉGER.

Lachine, 18 octobre 1897.

PARTIE OFFICIELLE

ÉTAT FINANCIER

Au 30 septembre 1897

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 août 1897.....	\$88,334.97
Produit des Contributions de septembre 1897.....	3,846.13
Intérêts.....	151.25
	<u>\$92,332.35</u>

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	192.31
Par Bénéficiaires de feu Jos. Dugal	500.00
Par Bénéficiaires de feu Urgel Rainville	500.00
Par Bénéficiaires de feu Albert Handfield.....	1,000.00
Par Bénéficiaires de feu U. A. Leblanc.....	100.00
Par Rachat L. N. Dorion.....	300.00
Par Frais règlement L. N. Do- rion.....	25.00
Par balance au 30 sept. 1897....	89,715.04
	<u>\$92,332.35</u>

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$89,715.04
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	523.84
Caisse d'Épargne. Dépôts des cercles.....	853.00
	<u>\$91,091.88</u>

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique (Vaudreuil et Dorion).	\$11,400.00
Municipalité Scolaire.....	10,000.00
Prêts hypothécaires.....	54,400.00
La Banque Jacques-Cartier.....	14,821.22
Argent en mains.....	237.78
	<u>\$90,859.00</u>

Cercles, etc.—Excédant des dé- ficits sur les surplus de remises effectuées.....	232.88
	<u>\$91,091.88</u>

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er octobre 1897.

Sec.-Gén.

Décrets du Bureau Exécutif

19 Octobre 1897

I

RÉDUCTION DES TAUX DU DROIT D'ENTRÉE

Le Bureau Exécutif décrète :

“ Les cercles pourront, s'ils le jugent à propos, diminuer les taux du droit d'entrée établis par l'article 176 des statuts pour tous membres qui seront admis dans le cours des mois de novembre et décembre prochains. Cette réduction ne devra pas toutefois affecter les honoraires d'examen médical et d'enregistrement.”

II

CAISSE D'ÉPARGNE DES CERCLES—TAUX D'INTÉRÊT

Le Bureau Exécutif décrète :

“ L'article 2 du décret relatif à la Caisse d'Épargne des cercles, du 1er décembre 1896 sera amendé, à compter du 1er novembre 1897, en remplaçant les chiffres “ 4½ % ” par “ 4 % ”.

En foi de quoi j'ai signé.

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

NOUVEAUX CERCLES

CERCLE ST-BARNABÉ, No 122.

Fondé à St-Barnabé, comté de St-Maurice, le 22ième jour d'Octobre 1897, par L. J. D. Papineau. M. L. O. Bournival, M.D., a été suggéré comme S. P. G.

Officiers élus : MM. Isaac Guilmette, Prés.; Adélard Boulanger, Vice-Prés.; Ad. Panne-ton, Sec.-Arch.; Aug. Rivard, Sec.-Fin.; Max. Matteau, Trés.; L. O. Bournival, Méd.-Exam.; Od. Ferron, Comm.; Ad. Bellerive, Int.

CERCLE DUVERNAY, No 123.

Fondé à Ste-Cunégonde, comté d'Hoche-laga, le 24ième jour d'Octobre 1897, par Th. Cypihot, M.D.

M. J. W. Fabien, a été suggéré comme S. P. G. Officiers élus : MM. Geo. Marcotte, Prés.; Nap. Lalonde, Vice-Prés.; J. N. Landry, Sec.-Arch.; L. F. Robert, Sec.-Fin.; Noël Emond, Trés.; Henri Campeau, Méd.-Exam.; J. O. Authier, Comm.; Jos. Brisebois, Int.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substitués les confrères dont les noms suivent :

MM. J. B. Grenier, ptre curé, auprès du Cercle St-Tite; Dr L. O. Bournival, auprès du Cercle St-Barnabé; J. W. Fabien, auprès du Cercle Duvernay.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en Chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme médecins-examineurs de Cercles :

MM. J. B. N. L. Auger et Jules Dandurand, Cercle St-Tite; L. O. Bournival, Cercle St-Barnabé; Henri Campeau, Cercle Duvernay.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les Secrétaires-financiers et les Trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	Σ	Approuvé par Cercles.
Tourigny Ludg.	Sec.-Fin.	St-Tite.....	119	20 sept. '97
Leduc Georges.	Trésorier	20	“ “
Turcotte J. B. E.	Sec.-Fin.	Fabre.....	115	6 oct. “
Beaudry Louis.	Trésorier	6	“ “
Rivard Aug.....	Sec.-Fin.	St-Barnabé... 122	22	“ “
Matteau Max...	Trésorier	22	“ “

MORTALITÉ

No 37.—MICHEL LÉGER, 52 ans, admis dans le Cercle Jacques-Cartier No 49, le 7 août 1894, est décédé le 3 septembre 1897. Cause : *Péritonite généralisée.*

Bénéficiaire : Séraphine Leroux, son épouse, \$1000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. B. A. Martin, 72 St-Pierre; Prés., J. L. Crevier, 809 St-Jacques; Vice-Prés., E. Lemire, 357 Richmond; Sec.-Arch., O. Bourdon, 301 Versailles; Sec.-Fin., G. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine; Comm., A. Legault, 207 Barré; Int., P. G. Lauzé, 541a William. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Fauteux, 3174 Notre-Dame; Prés., Alex. Mombriand, 345 Delisle; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 754 Dorchester; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doux; Sec.-Arch., Joa. Fortier; Sec.-Fin., Osc. Leduc, Jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., J. B. Lefebvre; Prés., Adél. Laframboise; Sec.-Arch., Rémi Décaray; Sec.-Fin., Gervais Décaray; Méd.-Exm., P. A. Vaisois (Lachine). Réunions, dernier vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chaddion, 28 Dominion, Ste-Cunégonde; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St-Henri; Sec.-Arch., J. N. Maroill, 1149 St-Jacques; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4637 St-Antoine, Westmount; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRÉ-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario; Prés., M. Ferras, 483a Dorchester; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario; Sec.-Fin., E. Southillier, 200 Amherst; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1126 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurat; prés., La. Michaud; sec.-arch., M. O. Bezner; sec.-fin., A. Lamarche; méd.-exm., L. N. F. Cypihot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., M. Martineau, 1385 Ste-Catherine; prés., J. E. Clément, 504 Cadieux; Sec.-Arch., T. Bénard, 1023 St-André; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 97 Roy; Méd.-Exm., F. Jannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exm., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., Ov. Corbeil, 191 Centre; Prés., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Bellisle, 12 Chateaugay; Sec.-Fin., Cha. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., L. N. Delorme, M. D., 377 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., H. Dorais, Banque Jacques-Cartier; Prés., J. A. Leblanc, 54 Agnès; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

S. P. G., W. J. Wilson, 102 Duroch; Prés., Arsène Lavallée, 802 Amherst, Parc Logan; Sec.-Arch., E. H. Godin, 30 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 802 Amherst, Parc Logan; Méd.-Exm., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., Horn. Brunette; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Maricel; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges

S. P. G., Rvd. J. A. Lippé; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. E. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guitbait; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth
S. P. G., A. H. Beaulieu; prés. J. N. A. Gadoury; sec.-arch., A. H. Beaulieu; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. A. Gauvreau, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-Arch., L. T. Poitras, 212 Ste-Hélène; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Vincent. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., Jean Patoino, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 112 St-François; Sec.-arch., J. A. Bélangier, jr, 94 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 296 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérand et P. V. Faucher, 92 de l'Eglise et 392 rue St-Jean. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoino, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Mollure; prés., Rvd. J. M. Rémillard; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., Victor Bourgeau. Assemblées, dernier dimanche, à l'Ecole du Village.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Filon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Orylot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., C. H. Langlois, prés. Jos. Thibault; Sec. arch., E. Charrotes; Sec.-Fin., T. Bélangier; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 7½ hrs p. m., 215 rue Wellington.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descentes; méd.-exam., A. E. Lecavaler. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELLA, Montréal

S. P. G., F. Lambert, 90 Désery; prés., J. H. Garceau, 168 Désery; Sec.-Arch., C. Dignard, 31 Hudson; Sec.-Fin., W. Desjardins, 21 Désery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Rvd. L. J. Lanson, curé; S. P. G., J. O. Poitras; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arch. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Alex. Mélançon; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., W. Dugas; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archambault
1er Prés. Hon., Rvd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés, Hon. Rvd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., Nap. Boisclair; Sec.-arch., et Sec.-Fin., C. A. Gauvreau, N. P.; Méd. Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, 3ème dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valfield

S. P. G., M. Ph. Préfontaine; Prés., Th. Préfontaine, jr.; Sec.-arch., M. Chatel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., Ev. Desparois; Prés., A. B. Baron; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTECEUR, Co Verchères

Prés., A. Champagne; Sec.-Arch., H. Fortin; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais; Méd.-Exm., C. C. Tétrault. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm

S. P. G., Rvd. A. Vian; Prés., A. E. Thibault; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G. et Méd.-Exm., Is. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., Henri Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Fin., Wm Lefebvre; Sec.-Arch. et Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

S. P. G., Nod Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 139 Dufréne; prés., Anatole Lachapelle, 174 St-Denis; sec.-arch., H. Faquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Lefila, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 87a coin Parthenais et Ste-Catherine.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Cherrier; prés., Jos. Lambert, 357 Berri; sec.-arch., Alp. Laurin, 478 St-Hubert; sec.-fin., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; méd.-exam., C. T. Moreau, 888 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguy

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G. et Sec.-arch., John McMillan; prés., Rvd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; 4e d.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G., L. H. Kérouac; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; méd.-exam., Omer Ledoux. Réunions, le dernier de chaque mois, le soir.

No 50—ST-GUILLAUME, Co Yamaska

S. P. G., M. Adgémire Bellide; prés., A. J. Allaire; Sec.-arch., D. Gauthier; sec.-fin., L. D. T. Vanasse; méd.-exam., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

S. P. G., E. Roberge; prés., E. P. Parenteau; Sec.-Arch., Willie Laessle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de l'Alliance Nationale, rue des Seigneurs.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

S. P. G., J. M. Fournier, 146 Lagauchetière; prés., Louis Courtois, 112 Maisonneuve; sec.-arch., J. N. Duhamel, 53 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96a Visitation. Réunions, 2ème et 4ème mercredis, Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguy
S. P. G., J. B. Dumouchet; Prés., Clém. Marcell; Sec.-arch., M. Dérome; Sec.-Fin., Tref. Hébert; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil

S. P. G., Rvd M. O. Dufant; Prés., J. Courville; Sec.-Arch., D. Ménard; Sec.-Fin., J. St-Denis; Méd.-Exm., H. Cholette, M. D., M. P. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.